



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	96422
Objet :	l'autorisation ex-post pour l'évacuation des eaux de toiture d'une maison d'habitation
Requérant : Adresse :	Monsieur Jeannot Welter Maison 4 L-9144 Lehrhof
Date de la décision :	02.09.2020
Lieu :	sur la parcelle 1674/4716, section A de Grosbous, lieu-dit "Lehrhof"
Début du délai de recours :	11.09.2020
Fin du délai de recours :	11.12.2020
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 9 septembre 2020

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

